

## ÉCOLE DE COMMERCE, Hanoï

École de commerce  
(*L'Impartial*, 11 juin 1920, p. 3, col. 1)

Le [Gouverneur général](#) a décidé la création à Hanoï d'une école de commerce dont les cours ouvriront le 15 septembre prochain.

Elle aura pour mission de donner l'instruction générale et spéciale nécessaire aux jeunes gens désireux de suivre une carrière commerciale en Indochine.

En dehors des situations qui pourront être offertes dans le commerce ou les banques, un certain nombre d'élèves diplômés pourront être nommés à des emplois de commis indigènes et utilisés dans les bureaux du gouvernement général et des gouvernements locaux en conformité de leurs aptitudes spéciales.

Les diplômes exigés des candidats seront les mêmes que pour l'admission dans les autres écoles de l'Université.

Tous les élèves libres seront placés sous le régime de l'externat gratuit.

Des bourses d'internat seront accordées sur le budget général et sur les budgets locaux. La durée des études est fixée à deux années.

Le programme des études comprendra :

Langues française, anglaise et chinoise, arithmétique et algèbre, géographie économique, chimie, législation commerciale, économie commerciale, commerce et comptabilité, marchandises, produits coloniaux, armements maritimes, calligraphie et sténographie, dactylographie, hygiène.

---

Hanoï  
ÉCOLE DE COMMERCE  
(Arrêtés des 2 novembre 1920 et 30 septembre 1922).  
(Annuaire général de l'Indochine française, 1925, p. 108)

M. MARTY (P.-J.-J.), C. G., diplômé de l'École supérieure de Commerce de Montpellier, administrateur de 3<sup>e</sup> classe des Services civils, directeur.

### Chargés de cours.

MM. Berbain, inspecteur des Postes et Télégraphes ;  
Bourgoin, C. G., inspecteur des Douanes et Régies ;  
Cabanes, diplômé de l'École supérieure de Commerce de Marseille, ex-élève de la Marine marchande, sous-inspecteur des Services commerciaux ;  
M<sup>me</sup> de Marans, diplômée sténo-dactylographe de la ville de Paris ;  
M. Dupouy, docteur en pharmacie, chef du Laboratoire de la Direction des Mines ;  
Gaye, président au Tribunal de Commerce de Hanoï ;  
Lataste, professeur du 2<sup>e</sup> degré, ancien professeur de comptabilité à l'École pratique de Commerce de Bordeaux ;  
Marty, diplômé de l'École supérieure de Commerce de Montpellier, administrateur de 3<sup>e</sup> classe des Services civils ;  
Naneix, C. G., professeur agrégé au Lycée ;  
Porez, professeur agrégé au Lycée ;

Pourquier, ancien sous-directeur de la Banque industrielle de Chine à Hongkong ;  
Sicre <sup>1</sup>, inspecteur des Services commerciaux, ancien élève de l'École des Hautes études commerciales ;  
Siffray, C. G., inspecteur des Services commerciaux, diplômé de l'École des Hautes études commerciales.

---

HANOÏ  
(*Les Annales coloniales*, 20 mars 1925)

Direction de l'Ecole Supérieure de Commerce à Hanoï  
Par arrêté du Gouverneur Général de l'Indochine du 7 janvier 1925 :  
M. Bourrin (Ennemond-Claude), attaché commercial du Gouvernement Général de l'Indochine, en service détaché à la Chambre de Commerce de Saïgon, est mis à la disposition du Directeur de l'Instruction publique en Indochine.  
M. Bourrin sera chargé des fonctions de directeur de l'Ecole Supérieure de Commerce à Hanoï, en remplacement et au départ de M. Marty, administrateur de 3<sup>e</sup> classe des Services civils.

---

À L'A. F. I. M. A.  

---

UNE BRILLANTE MANIFESTATION EN  
L'HONNEUR DE M. LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR ROBIN  

---

DEUX DISCOURS  
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 avril 1927, p. 1, col. 1-4)

M. Pourquier, directeur de l'École de Commerce

---

HANOÏ  
Chambre de commerce  
(*France Indochine*, 10 mai 1928)

.....  
Elle désigne également M. de Ligondès pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'école de commerce de Hanoï en remplacement de M. Barbotin.

---

---

<sup>1</sup> Jacques Sicre (Saïgon, 2 juillet 1900-Cannes, 29 avril 1975) : fils du général Paul-Jean Sicre, capitaine d'infanterie de marine, futur général, et d'Alice Léontine Dibel. Marié à Tarsac (Gers), le 28 avril 1935, avec Blanche Aimée Anna Fougat. Diplômé d'HEC (*JORF*, 12 septembre 1921), sous-inspecteur stagiaire des Services commerciaux de l'Indochine (1922), chargé de cours à l'École de commerce de Hanoï, chef du service de documentation à l'Agence économique de l'Indochine à Paris (ca 1925-1930), juge au tribunal de commerce de Paris (1937), directeur de l'administration de l'Office Français d'Information (O.F.I.) (étatisation de la branche information d'Havas en janvier 1941), remplacé (juin 1942), gérant de J.S. Films à Paris (1945-1951). Chevalier de la Légion d'honneur et médaille militaire (Corps des officiers de l'Air)(*JORF*, 3 février 1940, p. 904)

HANOÏ  
École des hautes études commerciales  
(*L'Avenir du Tonkin*, 12 janvier 1929)

Nous apprenons avec plaisir que le jeune Nguyen huy Nghia, fils de M. Ng.-huy-Hoi, le sympathique compradore des Grands Magasins Réunis\*, vient d'obtenir, à la suite d'un sévère concours, une remise de frais d'études à l'École des Hautes Etudes Commerciales de Paris\*.

M Ng.-huy-Nghia est un ancien élève de l'École de commerce de Hanoï. Il en a obtenu les divers diplômes en 1927 et en 1928. Il n'est parti pour la France qu'en septembre dernier. Il n'y a point perdu son temps comme on le voit.

Il fait ainsi honneur à M. Pourquier, directeur de l'École de commerce de Hanoi, ainsi qu'aux professeurs de l'établissement.

---

Economies dangereuses

---

La suppression de l'école de commerce <sup>2</sup>  
(*La Volonté indochinoise*, 20 novembre 1932, p. 1, col. 1-2)

La nécessité des économies n'est contestée par personne. On ne peut que louer le zèle déployé par ces messieurs de la Direction des Finances dans la chasse aux dépenses inutiles.

Encore faudrait-il que cette chasse aux dépenses fût menée intelligemment ; qu'elle conduisit à des économies substantielles et sans répercussions dangereuses. Ce qui n'est certainement pas le cas de la suppression de l'École de Commerce.

Tout d'abord, l'économie réalisée par cette suppression est tellement minime qu'elle en est ridicule. Qu'est-ce, en effet, qui constituait l'essentiel du budget de l'Ecole ? Les dépenses de personnel. Or le personnel administratif (directeur, secrétaire) a simplement été affecté à d'autres postes. Il continuera à être payé comme par le passé sur tels autres chapitres du budget. Quant au personnel enseignant, constitué par des chargés de cours à 5 piastres l'heure, il revenait à six ou sept mille piastres par an.

En face de ce gain matériel insignifiant, plaçons les pertes morales dans le domaine de l'éducation, de la justice, et du prestige national. On verra que le bilan n'est pas précisément avantageux !

Nous nous plaignons sans cesse du goût immodéré que la jeunesse annamite professe pour les emplois administratifs. Nous déplorons la course aux examens, aux concours, aux parchemins de tous ordres considérés, en vertu de la vieille tradition mandarinale, comme les clefs des emplois publics. La presse annamite retentit de plaintes amères contre l'accaparement par les « Oncles Célestes » du commerce de l'Indochine. Elle voudrait voir ses compatriotes instruits entrer dans les affaires, diriger leurs jeunes activités vers le commerce et l'industrie afin de ravir aux Chinois un monopole ruineux et humiliant. C'est précisément le moment où cet appel commence à être entendu que choisit le gouvernement général pour fermer *la seule école supérieure* préparant aux carrières commerciales, la seule pépinière que nous ayons en Indochine de futurs banquiers, commerçants, hommes d'affaires pourvus d'une solide formation générale et professionnelle.

---

<sup>2</sup> Cet article est à rapprocher de celui publié à cette place, dans le numéro du vendredi 8 novembre sous la signature de J. de Monty et relatif à notre propagande en Chine. Il précise, sur ce sujet important, certains détails entre une foule d'autres sur lesquels de nouvelles explications seront nécessaires.

On est véritablement effaré de la légèreté avec laquelle le Gouvernement abandonne — pour de sordides économies — la direction d'une évolution des esprits aussi capitale pour l'avenir de la colonie.

Que fera-t-on, au surplus, des élèves en cours d'études, de ces jeunes gens laborieux qui ont cru naïvement en la parole du gouvernement français ?

Le Gouvernement n'en a cure. Qu'ils se débrouillent ! Ceux de deuxième année recevront un vague certificat de scolarité parfaitement inutilisable. Ceux de première année entreprendront d'autres études, voilà tout !

Mais la justice, direz vous ? Le respect de la parole donnée ? Ce sont là, répondra M. Diethelm, considérations inactuelles, billevesées sans intérêt, en face de la fameuse « Dictature inexorable de la caisse vide ».

On aurait pu, semble-t-il, prévoir des mesures transitoires pour permettre aux élèves de première et de deuxième année d'achever le cycle normal de leurs études et de conquérir le diplôme qui en est la légitime sanction. On aurait pu peut-être envisager une combinaison avantageuse avec l'école primaire supérieure de garçons, dont la section commerciale dispense un enseignement voisin de celui de la défunte École de commerce. Ce qu'il aurait fallu éviter à tout prix c'est cette fermeture brutale dont les auteurs n'ont certainement pas mesuré toutes les conséquences fâcheuses et, en particulier, celle ci :

La clientèle de l'Ecole comprenait une notable proportion de jeunes Chinois, yunnannais surtout. Nous avons reçu la visite d'un de ces jeunes gens, dont la plainte était particulièrement émouvante : « Je comptais sortir cette année, nous a-t-il confié, avec un diplôme qui m'eût assuré une situation lucrative dans une banque, une maison de commerce ou une administration du Yunnan. Il va falloir que j'entreprenne de nouvelles études, mais mes parents ne sont pas riches ! Je suis complètement désemparé. Ma famille est de celles — pas très nombreuses — qui aiment la France, apprécient son enseignement. La fermeture dont je suis victime incitera davantage encore mes jeunes compatriotes à aller faire leurs études dans les Universités anglaises ou américaines d'Extrême -Orient ».

Ce n'est pas là, croyons-nous, le côté le moins regrettable de la mesure que nous déplorons. L'influence française au Yunnan est, en effet, hors de proportion avec les efforts et les sacrifices que la France a faits dans cette province. C'est une question sur laquelle nous nous proposons de revenir.

En attendant nous demandons au gouvernement général de procéder à un nouvel examen de la question et de suivre l'avis de la direction de l'Instruction publique, nettement hostile à la fermeture de l'Ecole. Souhaitons que le Grand Conseil demande dans sa prochaine session les explications nécessaires au Gouvernement et lui impose la solution que commandent à la fois le souci de la justice et une saine compréhension des intérêts nationaux.

BERNARD SERRIGNY

---